

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-1401						
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le Service des finances de procéder au paiement de la facture concernant la licence de reproduction de la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC), pour l'année 2024, au montant de 44 728,14 \$							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 44 728,14 \$ Durée du contrat : 2024 Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social Financement Autre source : 1-60202-7111-00-114940-00000								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 1150 1552 1241"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2019-02-13</td> <td>CE-20190213-360</td> <td>LICENCE DE REPRODUCTION - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION</td> </tr> </tbody> </table> Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'approuver la licence de reproduction à intervenir entre la Ville de Laval et la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) concernant les droits de reproduction, pour une période de 6 ans; d'autoriser le directeur du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social ou un assistant-directeur de ce service à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins de la présente et de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou du greffier adjoint et de transmettre les originaux signés à la greffière. (CT:1539155) (SD-2019-320)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2019-02-13	CE-20190213-360	LICENCE DE REPRODUCTION - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2019-02-13	CE-20190213-360	LICENCE DE REPRODUCTION - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS COPIBEC est une société de gestion collective des droits d'auteurs qui gère, au nom des éditeurs et des auteurs qu'elle représente, les droits de reproduction de leurs oeuvres imprimées et en ligne. Cette société a interpellé la Ville de Laval en 2014 par l'entremise d'une lettre au maire et le mandat a été confié au SCLSDS. En vertu de contrat de licence en p.j., le calcul des redevances s'effectue en fonction du nombre d'ETC mis à jour annuellement (art. 8, 8.3 & grille en annexe B). La facturation des années 2019 à 2023 a été complétée. Les montants des factures ont augmenté au fil des années et ont été plus élevés que ceux prévus dans le SD-2019-320 (montants annuels nets prévus de 24 013,27 \$ ou 26 297,66 \$ taxes incluses, pour les années de 2019 à 2024). L'augmentation des frais annuels s'explique par l'augmentation du nombre d'employé équivalent à temps complet (ETC) qui est passé de 1 307 en 2019 à 2 223 en 2024 (une augmentation de presque 70,1 %) ce qui explique l'augmentation proportionnel des montants de factures en 6 ans, passant de 26 297,66 \$ taxes incluses en 2019 à un total de 44 728,14 \$ taxes incluses en 2024. La facture de l'année 2024 est de 44 728,14 \$ taxes incluses (40 842,76 \$ net de taxes) et l'argent est prévu au budget de fonctionnement du service.								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS La facture totale 2024 est d'un montant de 44 728,14 \$ taxes incluses (40 842,76 \$ net de taxes). Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose l'argent au budget de fonctionnement pour Copibec au poste 1-60202-7111-00-114940-00000.								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-1401
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES La préparation en vue du renouvellement de l'entente est en cours avec un accompagnement des affaires juridiques (dossier 21564 licence Copibec).		
CADRE NORMATIF Conformité à la Loi sur les droits d'auteurs		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU recommander au conseil d'autoriser le Service des finances de procéder au paiement de la facture de l'année 2024 concernant la licence de reproduction de la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) d'un montant de 44 728,14\$ taxes incluses.		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1791743 Coût estimé affectant l'année en cours : 40 842,76 \$ CM requis :Oui Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1236 714 1317" style="width: 45%;"> <p>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</p> <p>_____ Trésorier</p> </div> <div data-bbox="909 1236 1429 1317" style="width: 45%;"> <p>2024-04-25</p> <p>_____ AN - MS - JR</p> </div> </div>		